



jeudi 16 mars 2023

ALERTE

SECURITE

ENTREPRISES

Contact : ggd80+secope@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Campagne de messages frauduleux réclamant le paiement d'une contravention

Depuis plusieurs mois, une campagne de diffusion de **SMS frauduleux** usurpant l'identité de l'agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI) et mentionnant un retard de paiement pour une amende est détectée au niveau national.

Ce message vous incite à suivre un lien qui vous amène sur un **site d'apparence officielle** où l'on vous demande vos informations personnelles et vos coordonnées de carte bancaire. Vous êtes fort probablement face à une **tentative d'hameçonnage (phishing en anglais)**.

Des entreprises samariennes ont reçu ce SMS.



Modus operandi

Qu'est-ce que l'hameçonnage à la contravention ? | L'escroquerie démarre par la réception d'un courriel ou d'un SMS qui indique à la victime qu'elle doit payer une contravention sous peine de pénalités supplémentaires, de poursuites ou autres sanctions (*saisie sur salaire...*). Le message reçu contient toujours un lien que la victime est invitée à suivre pour payer la contravention.

En cliquant sur ce lien, la victime est redirigée vers un site Internet trompeur d'apparence officielle créé par les escrocs. En général, après avoir demandé de premières informations personnelles (*nom, prénom, date de naissance, code postal, immatriculation...*), une nouvelle page indiquera à la victime qu'une contravention a bien été identifiée dans son « dossier » le motif, le montant, ainsi que les prétendues « peines » en cas de non-paiement. Enfin, il est systématiquement demandé les coordonnées de carte bancaire pour le paiement de la contravention (*numéro de carte, date de validité et code à 3 chiffres figurant au dos, également appelé « cryptogramme »*).

In fine, la victime aura, à son insu, communiqué un grand nombre d'informations personnelles et bancaires aux cybercriminels à l'origine de cette escroquerie.



Comment réagir si vous recevez un message d'hameçonnage à la contravention ?

Au préalable, nous rappelons qu'il n'existe qu'un seul site Internet officiel pour le paiement de vos amendes : www.amendes.gouv.fr.

Ne répondez pas | L'ANTAI n'envoie jamais de SMS pour avertir d'un retard de paiement.

Signalez le message frauduleux | Pour un SMS, signalez-le sur la plateforme 33700.fr ou par SMS au 33 700 ;
Pour un courriel (mail) : signalez-le à Signal-spam.fr.

Signalez l'escroquerie | Sur la plateforme du ministère de l'Intérieur (Pharos) : Internet-signallement.gouv.fr.



Si vous êtes victime ?

Faites opposition immédiatement | Auprès de votre banque si vous avez communiqué des éléments sur vos moyens de paiement ou si vous avez constaté des débits frauduleux sur votre compte.

Déposez plainte | À la brigade de gendarmerie ou au commissariat de police dont vous dépendez en fournissant toutes les preuves en votre possession (*en particulier, le message d'hameçonnage reçu*).